



DROIT D'AUTEUR

DROIT D'AUTEUR

Digital Campus

Présenté par les créateurs de Ninj'Auk

Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY

CESSION ET LICENCE DE DROIT D'AUTEUR

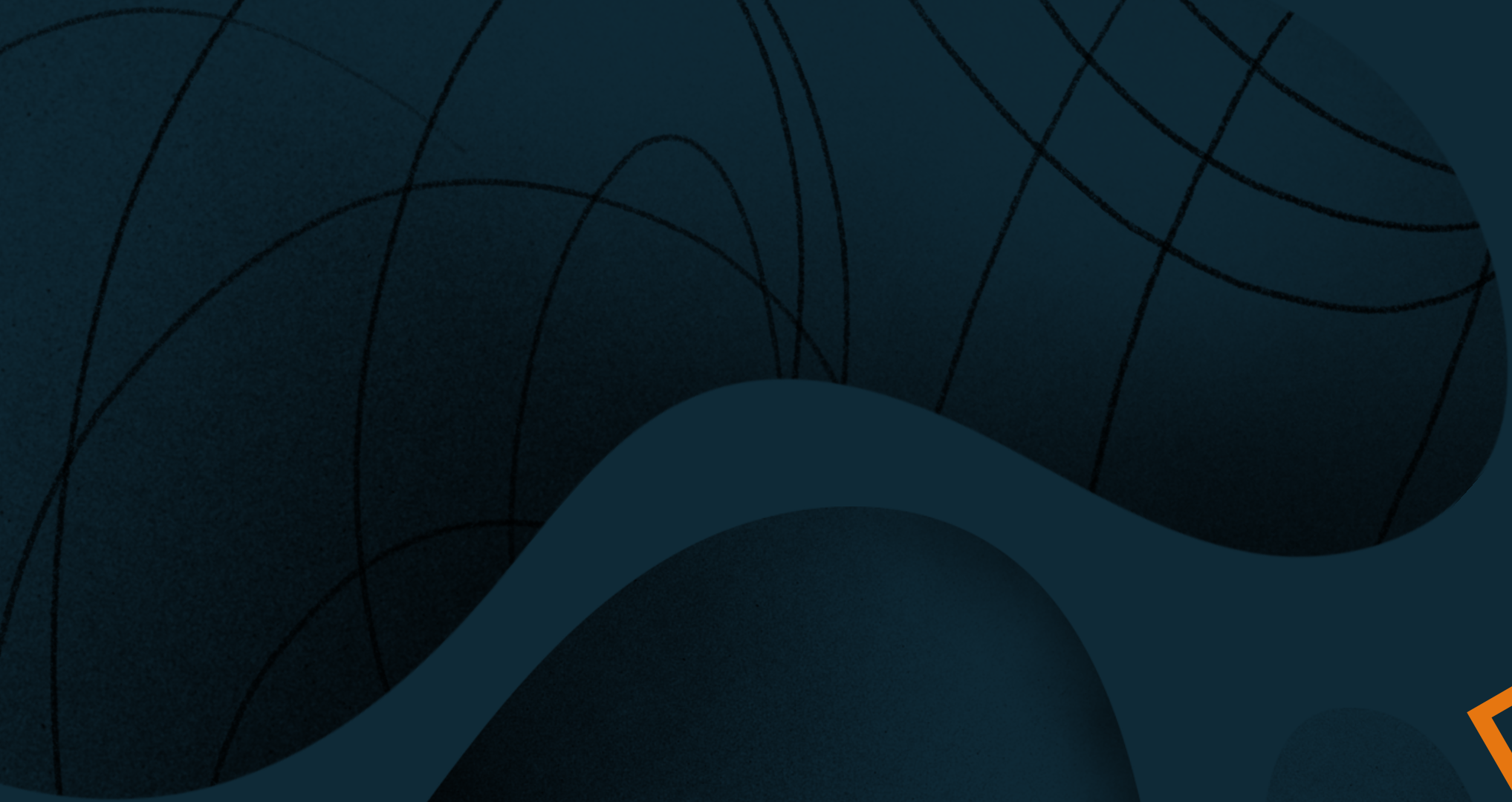
01 Définition et comparaison des régimes

02 Conditions de validité de la cession

03 Principe d'interdiction de cession globale

Kim-Anh TRAN

DO NOT COPY



Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY

PREMIÈRE PARTIE

Définition et comparaison des régimes



CESSION DE DROIT D'AUTEUR

Acte juridique par lequel le titulaire de droits (cédant) transfère définitivement tout ou une partie de ses droits d'auteur à un tiers (cessionnaire)

Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR

Contrat par lequel le titulaire de droits (licencié) accorde à un tiers (licencié) le droit d'exploiter son œuvre.



Licence exclusive



Licence non-exclusive



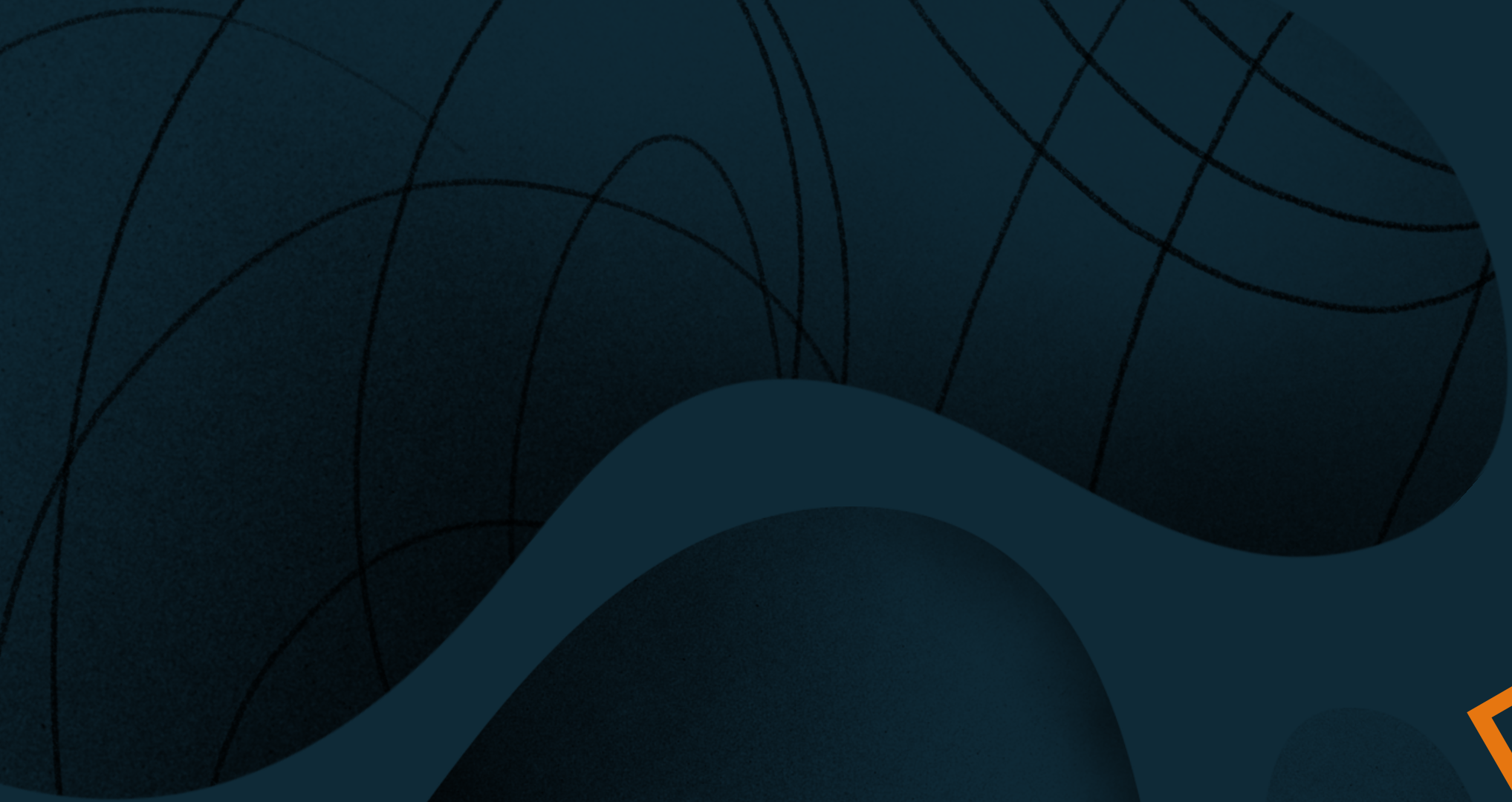
Kim-Anh



COMPARAISON DES DEUX RÉGIMES

La cession de droit d'auteur est un transfert définitif de la propriété, tandis que la licence de droit d'auteur est un accord de permission temporaire pour utiliser une œuvre

Kim-Anh TRAN - DO NOT COPY



Kim-Anh TRAN -

DO NOT COPY

DEUXIÈME PARTIE

Conditions de validité de la cession

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA CESSION

Les différents contrats

Contrat d'édition

L'auteur cède
son droit de
reproduction

Contrat de représentation

L'auteur cède son
droit de
représentation

Contrat de production audiovisuelle

Contrat conclu en
vue de la
réalisation et
l'exploitation d'une
œuvre
audiovisuelle

Note : Cela ne s'applique qu'aux droits patrimoniaux.



Terms and
conditions

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA CESSION

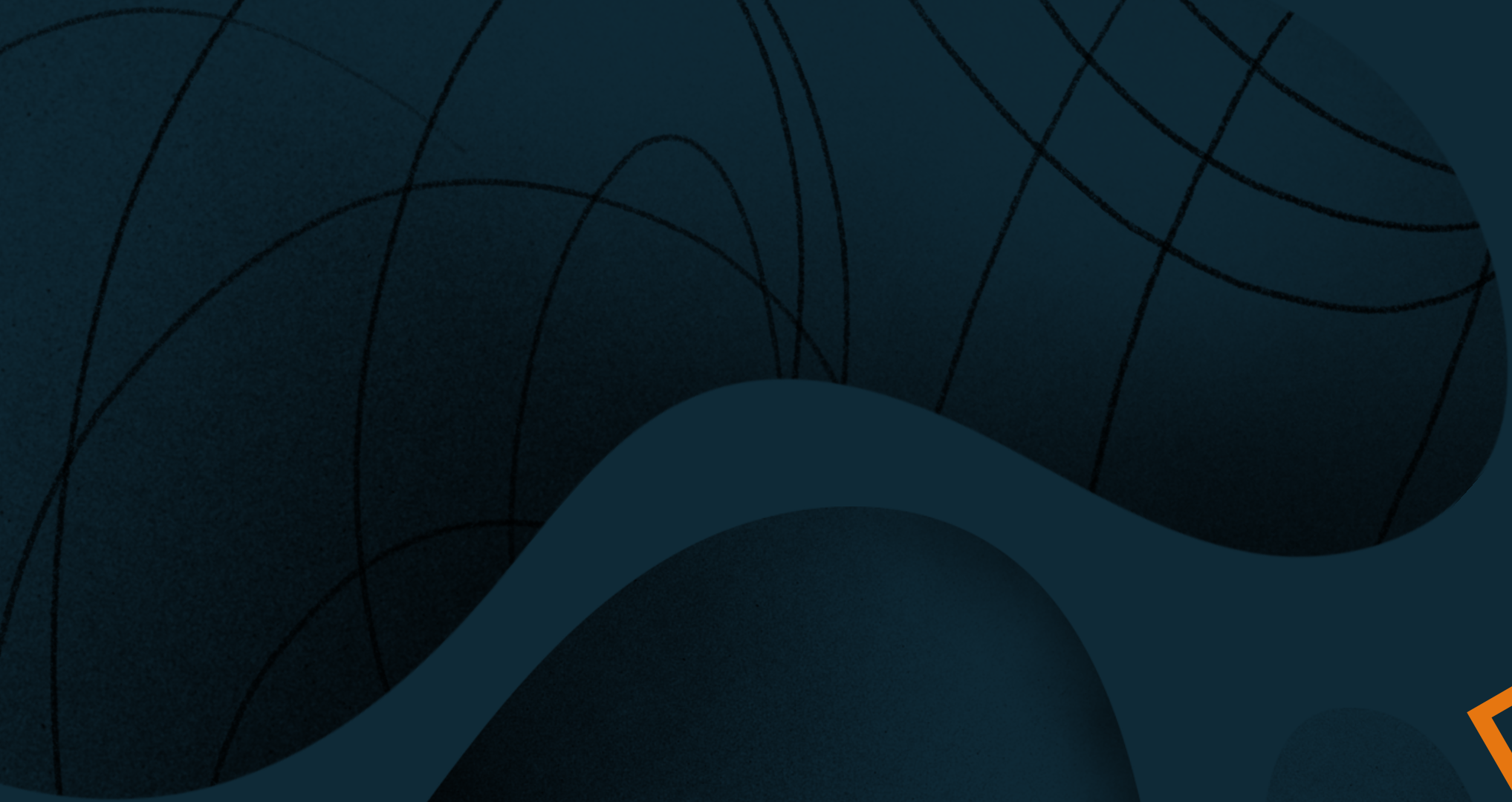
Les mentions obligatoires dans le contrat rédigé par écrit

- 01 Identité des parties
- 02 Étendue des droits cédés (reproduction, représentation, traduction et/ou d'adaptation)
- 03 Destination : fréquence et forme
- 04 Territoire : périmètre géographique
- 05 Durée
- 06 Prix et modalités de paiement

Kim-Anh TRAN

DO NOT COPY





Kim-Anh TRAN - D

DO NOT COPY

TROISIÈME PARTIE

Principe d'interdiction de cession globale
des œuvres futures

PRINCIPE D'INTERDICTION DE CESSION GLOBALE DES OEUVRES FUTURES

C'est une règle juridique permettant de protéger les auteurs contre une perte de contrôle sur leurs œuvres futures.

Un auteur ne peut pas céder par avance de droits liés aux œuvres qu'il n'a pas encore créées.

Cette interdiction est prévue par la loi afin que l'auteur conserve une certaine maîtrise sur ses créations, même après avoir conclu un contrat.

Kim-Anh TRAN

DO NOT COPY

